

MARCHE À PROCÉDURE ADAPTÉE (article 28 CMP)

CAHIER DES CHARGES VOYAGE À VALENCE et ses environs (Espagne) du 29 janvier au 3 février 2023

1. Définition de la prestation

L'appel d'offres concerne l'organisation d'un voyage scolaire à Valence et ses environs du dimanche 29 janvier au vendredi 3 février 2023 (voir le programmes joint), au profit des élèves du collège Bois Franc à Saint-Georges de Reneins.

2. Conditions

Effectifs: 58 élèves mineurs de 4e et de 3e (maximum) et 5 accompagnateurs.

Transports: Le transport aller-retour par route (comprenant le cas échéant, tous les frais de chauffeurs, de péage et de parking) Hébergement: en familles d'accueil à Gilet; un hébergement offrant systématiquement chauffage, eau chaude, repas chauds (quand ils sont mentionnés dans les programmes), couchages propres et adéquats.

3. Détails et tarifs

Le candidat doit produire une **proposition détaillée** (précisant le coût unitaire et total de chaque composante de la prestation proposée) avec les caractéristiques des services conformes au descriptif des programmes, permettant d'obtenir un **prix unitaire par participant** intégrant toutes les charges et un **prix global** intégrant **toutes** les dépenses pour tous les participants sans avoir à accumuler des informations provenant de divers documents.

Le prix doit comprendre:

- ✓ La réservation préalable et les visites inscrites aux programmes joints.
- ✓ Les transports de tous types lors des visites sur place avec un chauffeur connaissant la ville de Valence et de la Communauté Valencienne pour se rendre aux lieux demandés dans le programme.
- ✓ Tous les hébergements dont les caractéristiques et les options seront détaillées.
- ✓ **Tous les repas mentionnés dans les programmes** (petits-déjeuners, déjeuners et dîners). Les repas qui sont laissés à la charge des familles des élèves sont précisés dans les programmes. L'offre devra préciser sans ambiguïté ces repas. Il est exclu que d'éventuels repas durant les trajets, autres que ceux mentionnés, soient laissés à la charge des participants.
- ✓ Toutes les assurances obligatoires ainsi qu'une **assurance-annulation** individuelle et groupe dont les modalités précises seront indiquées
- ✓ Les modalités d'annulation et d'assurance spécifique pour cause de pandémie de COVID
- ✓ Les modalités de calcul en cas de changement d'effectifs à la hausse ou à la baisse et les limites admises en indiquant au moins les prix pour □ ou □ **1 élève**

En cas de pique-nique, il est demandé de prévoir des sites sur lesquels il est possible d'abriter les participants en cas de pluie.

4. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants:

- ✓ Qualité des services: 50%
- ✓ Prix: 50%

5. Paiement

L'offre est exprimée en Euro et les paiements s'effectueront dans cette même monnaie.

Un bon de commande administratif confirmera l'engagement juridique

Le règlement interviendra par mandat administratif sur production d'une facture déposée sur la plateforme ChorusPro: <https://chorus-pro.gouv.fr/> et selon les règles de la comptabilité publique notamment pour ce qui concerne les paiements avant service fait et leurs limitations

6. Constitution du dossier

L'offre tarifaire indiquera explicitement les prestations incluses et exclues ainsi que les tarifs détaillés.

Le candidat doit s'engager à garantir le respect de la réglementation en vigueur relative au transport routier dans le cadre d'un voyage scolaire.

Il appartient au soumissionnaire de fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des interdictions de soumissionner visées par:

- ✓ les articles 38 et 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005;
- ✓ l'articles 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.